



JUVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Date de la convocation : 23 juin 2009



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 40

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

SUBVENTIONS 2009

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les subventions aux associations reprises dans le tableau ci-dessous :

	prop.
Lou Cantou des Aînés	8 000 €
Assoc Indépendante parents élèves groupe scolaire Garrigues	1 000 €
Anciens combattants de Juvignac	1 200 €
Prévention Routière - Comité Départemental de l'Hérault	250 €
Assoc. Pers.com. Juvignac	1 000 €
Association Maill'Age	2 225 €
Association Départ. des Infirmes moteurs et cérébraux de l'Hérault	100 €
Hoi Van Hoa Vietnam	500 €
Office de tourisme et des festivités de Juvignac *	130 000 €
Union Départementale des Associations Familiales	250 €
Vétérinaire pour tous	1 700 €
Juvignac auto sport	1 500 €
Avenir Sportif de Juvignac	23 500 €
Association Juvignac Badminton	700 €
Juvignac Basket Association	2 500 €
Ecole de danse classique de Juvignac	2 500 €
Association du golf de Fontcaude	2 500 €
Juvignac Hand-Ball	8 600 €
Juvigym	2 600 €
Kung fu Shaulin 34	700 €
Juvignac Karaté Club	3 300 €

Asso Kadanse	700 €
Tennis club municipal de Juvignac	7 900 €
Plaisir de Lire	1 000 €
Ateliers des Arts Décoratifs	290 €
Juvignac Occitan	365 €
Plaisir Auto Rétro	730 €

* y compris les 90 000 € accordés par délibération du 15 décembre 2008

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. OUSSET à l'unanimité des suffrages à l'exception de l'association « office de tourisme et des festivités de Juvignac (6 contre).

Les personnes faisant partie d'une association, quittent la salle au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



[Signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ...30/06/2009.....
et publication
le ...30/06/2009.....